

Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 décembre 2011

**Président :** Monsieur François de MAZIERES

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (*pouvoir de M. Kamel EL FEDIL*), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (*pouvoir de Michael THOMAS*), Mme Stéphanie BANCAL (*pouvoir de Mme Françoise GUYARD*), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Roselyne LECOMTE, Mme Pascale RENAUD (*pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI*), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (*pouvoir de M. Jacques BELLIER*), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (*pouvoir de Mme Nathalie KRAMER*), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Marie BOELLE (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), M. Arnaud MERCIER (*pouvoir de Mme Martine SCHMIT*), M. Laurent DELAPORTE, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS*).

**Absents excusés :** M. Jacques BELLIER (*pouvoir à Mme Frédérique KIBLER*), M. Gilles PANCHER (*pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Françoise GUYARD (*pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL*), M. Jean-Roch GAILLET, M. Kamel EL FEDIL (*pouvoir à Mme Dominique CONORT*), M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir à Mme Pascale RENAUD*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER (*pouvoir à M. Marc EMONET*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Marie BOELLE*), M. Michel SAPORTA, Mme Martine SCHMIT (*pouvoir à M. Arnaud MERCIER*), Mme Liliane HATTRY, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir à Mme Pascale ROCHERON*), M. Roland de HEAULME, M. Michaël THOMAS (*pouvoir à M. Olivier LEBRUN*).

Secrétaire de séance : M. Olivier COLLO

Date de convocation : 29 novembre 2011

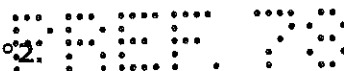
Date d'affichage de la convocation : 29 novembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

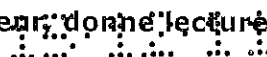
Nombre de membres présents : 55

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.12.03 : Décision modificative n°2.**



**M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-11, L 2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu la délibération n°2011-02-10 du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2011 approuvant le Budget Primitif 2011 ;

Vu la délibération n°2011-03-06 du Conseil communautaire du 29 mars 2011 approuvant la décision modificative n°1 ;

Vu la délibération n°2011-10-06 du Conseil communautaire du 5 octobre 2011 approuvant le Budget Supplémentaire 2011 ;

La décision modificative n°2 est d'ordre technique. Elle a pour but d'ajuster l'inscription budgétaire du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) suite à la transmission par les services fiscaux fin octobre du montant définitif.

### 1°) Pour les recettes de fonctionnement (+ 435 060 €)

Les services fiscaux ont informé Versailles Grand Parc de l'attribution de 435 060 € au titre de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP). Cette dotation résulte de l'impact négatif de la réforme de la taxe professionnelle sur la commune de Bailly. Cette recette de fonctionnement n'avait pas été prévue lors du BP 2011.

### 2°) Pour les dépenses de fonctionnement (+ 435 060 €)

Le montant définitif du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est de 16 620 213 € pour un montant prévu au BP 2011 de 16 185 100 €.

Il convient d'ajouter 435 113 € supplémentaires au compte 739116 : FNGIR.

Le montant des attributions de compensation définitive se monte à 36 053 630 € pour un montant prévu au BP 2011 de 36 100 000 €. Afin d'équilibrer la décision modificative n°2, il est proposé de réduire de 53 € le compte budgétaire 739111 : attributions de compensation.

Toutes ces propositions figurent dans le tableau ci-dessous. La maquette réglementaire n'est pas éditée au vu du faible nombre d'écritures modifiées.

					FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Article	Fonction	Gestion	Libellé	Dépenses	Recettes
014	739116	01	FIN	Reversement sur F.N.G.I.R.	435 113,00 €	
014	739111	01	FIN	Attribution de compensation	-53,00 €	
014	748313	01	FIN	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle		435 060,00 €
				<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>435 060,00 €</b>	<b>435 060,00 €</b>
					INVESTISSEMENT	
					Dépenses	Recettes
				<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le Conseil communautaire :

- 1) *adopte la décision modificative n°2 du budget principal de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc ;*
- 2) *précise que le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est voté par chapitre.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 55

Suffrages exprimés : 65 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

---

Pour le Président,  
Par délégation,



**Alain FAUVEAU**  
Directeur Général des Services

PREF. 78

15.12.11